

Manifeste de la Fédération révolutionnaire arménienne pendant la prise de la Banque ottomane

Fédération révolutionnaire arménienne

26 août 1896

Nous avons sans cesse protesté à l'Europe contre la tyrannie turque, mais nos protestations légitimes ont été systématiquement refusées.

Sultan Hamid nous a répondu avec une vengeance sanglante : l'Europe a vu cet effroyable crime et a gardé le silence. Non seulement l'Europe n'a pas arrêté la main du bourreau, mais encore elle nous a impudemment imposé la résignation. On nous a insultés en nous refusant nos droits humains et l'on a ulcéré mortellement notre dignité nationale en s'efforçant d'étouffer dans notre propre sang nos cris de protestations.

À nos exigences consacrées par notre sang vient se joindre à l'heure qu'il est l'idée fixe de vengeance sacrée, dressée devant nous comme un fantôme noir.

« La force prime le droit », nous a dit l'Europe par son indifférence homicide au nom des faibles, des privés des droits humains, nous nous voyons obligés de nous adresser à la science, en cherchant tous les moyens pour briser le joug abominable du Sultan ; nous ne pouvons plus le supporter.

Le temps des jeux diplomatiques est passé.

Le sang versé par nos cent mille martyrs nous donne le droit de demander la liberté. Malgré toutes les insinuations de nos ennemis, nous n'avons demandé et nous ne demanderons pas que le strict nécessaire.

À savoir :

1. Nomination pour l'Arménie d'un Haut Commissaire, d'origine et de nationalité européenne élu par les six Grandes Puissances.
2. Les valis, mutessarifs et kaïmakams seront nommés par le Haut Commissaire et sanctionnés par le Sultan.
3. Organisations de milice, de gendarmerie, et de police des populations indigènes, sous le commandement des officiers européens.
4. Réformes judiciaires d'après le système européen.
5. Liberté absolue des cultes, d'instruction, et de la presse.
6. Destination des trois quarts du revenu du pays aux besoins locaux.
7. Extinction de tous les impôts arriérés.
8. Exemption d'impôts pendant cinq ans et destination, pendant les cinq ans suivants, de l'impôt payable au Gouvernement du Sultan au dédommagement de la perte causée par les derniers troubles.
9. Rétrocession immédiate des possessions immeubles usurpées.
10. Retour libre des émigrés arméniens.
11. Amnistie générale pour les condamnés politiques arméniens.
12. Nomination d'une Commission temporaire, formée par les représentants des Grandes Puissances, laquelle s'établira dans une des villes principales de l'Arménie et surveillera à l'exécution des articles susdits.

Voici nos demandes. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour arriver à notre but. Nous nous reconnaissons désormais exempts de toute responsabilité. Nous pleurons d'avance la perte de tous ceux qui, étrangers ou indigènes, seront les victimes fatales à l'alarme générale. Nous les regrettons, mais devant le malheur général le deuil partiel n'a pas de sens.

Nous mourrons, nous le savons, mais la révolution qui a pénétré jusque dans les os de la nation arménienne, continuera à menacer le trône des Sultans, tant

que nous n'aurons pas conquis nos droits humains, tant qu'il restera un seul Arménien.

(Le Comité Central de Constantinople de la Fédération des Révolutionnaires Arméniens dite « Dachnaktzoutioun ». »)

Bibliothèque anarchiste

Fédération révolutionnaire arménienne
Manifeste de la Fédération révolutionnaire arménienne pendant la prise de la Banque
ottomane
26 août 1896

extrait le 19 aout 2026 de Gallica, tiré du *Cahier de la quinzaine*, n°19.

Manifeste de la FRA lors de la prise de la Banque ottomane (1896) en réponse aux massacres hamidiens ; il s'agit de la première prise d'otages de l'histoire et est aidée par la VMRO macédonienne et soutenue moralement par les anarchistes. Dans les années suivantes, la proximité entre les anarchistes et la FRA se renforce alors que la répression s'accroît en Arménie, menant à l'opération conjointe Nejuik ('Destrier') (1905). Le texte est édité (et traduit de l'anglais ?) par le compagnon Pierre Quillard.

bibliotheque-anarchiste.com